
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **FLEURY SUR ANDELLE** (Département de l'EURE – C.C de Lyons
Andelle)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL Sous réserve de la production d'une délibération demandant l'intervention de l'EPF
et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section A numéros 246, 247, 248 et 992 pour une contenance
totale de 17 387 m².

POS/PLU : Zone UB

PROJET : Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. Il est
prévu un projet à destination équipement public. 1/3 de la parcelle devrait être
utilisée pour la construction d'une gendarmerie par la CDC.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : Du 13 décembre 2018 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : Commune de **FLEURY SUR ANDELLE** : A246, A247 et A248
Syndicat Intercommunal d'entretien de gestion du collège : A992

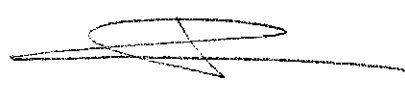
ÉVALUATION
DOMANIALE : Le 15/11/2018 –295.000 €

IMPUTATION : Compte n° 924 270 – FLEURY SUR ANDELLE « Collège Maupassant »
Enveloppe projet : 311 225 €

ROUEN le 11 janvier 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL


l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETTIT